



TOURNOI U14 CABRIES

(Joueurs nés en 2008)

Objectifs de l'opération :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

Convocation :

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueurs figurant dans la liste ci-jointe sont convoqués

Du jeudi 26 mai 2022 au vendredi 27 mai 2022

**Départ pour les 8 joueurs du 05 et Sisteron à 8h00 du District des Alpes de Football
(75 Av. de la Durance)**

Départ pour les 8 joueurs du 04 à 9h00 de Manosque (parking relais)

Les joueurs doivent se munir de **l'autorisation médicale** jointe dûment remplie, d'une gourde et de leur équipement de footballeur.

Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :

☎ Sébastien JOSEPH (CTD PPF ALPES) 06.18.29.53.85 – sjoseph@alpes.fff.fr

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.

Liste des joueurs convoqués :

NOM	Prénom	Clubs	Site départ
BRUTINEL	Lorik	ASA	Manosque
ARNAUD	Tom	Gap Foot 05	Sisteron
HNINI	Reyan	Gap Foot 05	Sisteron
CHASSIGNET	Anthony	ASA	Manosque
ROUIT	Jules	FC Sisteron	Sisteron
DOMINICI	Joris	ASA	Manosque
FANIT	Wassim	Gap Foot 05	Sisteron
BESSUEILLE	Elyan	ASF Tallard	Sisteron
GRANGER	Evan	Gap Foot 05	Sisteron
BELADJIMI	Lyes	ASA	Manosque
LOUBRY	Loan	ASA	Manosque
DE PIETRO	Etan	Gap Foot 05	Sisteron
VILLERMET	Théo	SC Vinon Durance	Manosque
COURBET ABIDI	Kays	ASA	Manosque
BUNGU	Luan	ASA	Manosque
FORASETTO	Louca	Gap Foot 05	Sisteron
Liste complémentaire			
DOURDENT	Enzo	FC Sisteron	Sisteron

Une participation aux familles de 20€ (2X10€) est demandée à chaque joueur participant au tournoi. Cette somme correspond aux frais des 2 repas du midi.

Le repas du jeudi soir est pris en charge. La nuitée n'étant pas comprise, nous demandons aux familles des joueurs du 04 d'accueillir les joueurs venant du 05, merci de nous dire combien d'enfant vous pouvez accueillir.

Encadrement : Anthony Barreto (membre commission technique) / Christophe Vidussi (membre commission technique)